

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2022/02

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} mars 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 24 février 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
BISSAY David
SERRAILLE Joëlle

PERRIER Guy
DENIS Chantal
LANGE Audrey
GIROUD Marc
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne
LAURENT Maël

Excusé : CHAVEROT Gilbert (pouvoir à Mr Jean Claude PALAIS)

Désignation du secrétaire de séance : Colette COLLON

Ordre du jour :

1- Décisions du Maire :

- Tarifs camping (bivouac)

2- Délibérations :

- Comptes Administratifs ;
- Travaux Assainissement : Approbation de l'avenant au marché de travaux compte tenu du remplacement des travaux prévus route de Boussuivre par des travaux sur la rue du Chêne ;
- Travaux Loire-Habitat : Avancement et réalisation d'un emprunt
- Approbation du droit de préemption sur les commerces suite aux avis favorables de la Chambre de Commerce et la Chambre des métiers ;
- Approbation de la mise à jour de l'adressage concernant les nouvelles constructions ;
- Le dernier conseil communautaire a adopté une motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs, elle est proposée au conseil municipal.

3- Informations diverses :

- SIEL : Nouveau tarifs électricité ;
- Camping : une demande de subvention a été sollicitée au titre de la DETR
- Plantation de haies le 03 mars,
- Point sur les travaux de démolition du hangar à sel du Département,
- FOREZ EST : SCOT et infos diverses

4- Questions diverses

⇒ LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

⇒ LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 18.01.2022

Séance du 18/01/2022	
2022,01,01	Autorisation n° 01 donnée au Maire pour engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
2002.01.02	Commerce Commune-Loire Habitat : Demande d'assujettissement à la TVA
2022.01.03	Lotissement "Les Violettes II" : Approbation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le lot 03 - AER N° 250
2022.01.04	Aide aux entreprises : prolongation de la convention d'autorisation et de délégation Région/Commune
2022.01.05	Aide aux entreprises : Versement de l'aide au Restaurant "Le Chêne"
2022.01.06	CCFE : Approbation avenant de prorogation à la convention de gestion des prestations techniques pour la ZA Les Gagères
2022.01.07	CCFE : Approbation des conditions générales d'utilisation du téléservice suite à la mise en place d'une plateforme pour le public
2022.01.08	CCFE : Approbation de la convention concernant la réalisation de l'aire de covoiturage Place Fouillat
2022.01.09	Aire naturelle de camping : Demande de subvention à l'état = DETR

1 Décisions du Maire :

Tarifs aire de bivouac

Une sanized ainsi qu'une cabadienne (tente en bois) seront installées sur l'aire de bivouac. Ces deux dispositifs seront payants. L'enregistrement sera réalisé par téléphone. La somme de 5 € sera prélevée pour l'utilisation de la douche d'une part et de la cabadienne d'autre part. Un code sera envoyé et l'ouverture de la porte se fera via un boitier. La sanized sera accessible aux camping caristes qui n'ont pas de douche intégrée à leur camping-car, ce qui permettra d'accueillir les vans aménagés. Un point sera fait en fin d'année pour statuer sur l'opportunité ou non d'augmenter les tarifs pour l'un des deux dispositifs.

Pour rappel, une demande de subvention a été faite auprès du Département qui a accordé 9 100 € sur un montant global de 30 000 €. Une demande de DETR a été également réalisée.

Mme le Maire mentionne que le rapport d'activité de camping car park est très positif, avec une note de 4,5 sur 5 attribuée à l'aire de Violay par les utilisateurs. Un total de 953 nuitées a été enregistré au titre de l'exercice 2021, ce qui représente un bénéfice de 3 500 € pour la commune.

2 Délibérations :

Comptes Administratifs 2021 :

➤ Commune :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	977 497.58 €	1 216 726.67 €
- Dépenses 2021	644 672.42 €	1 026 424.53 €
=Résultat 2021	+332 825.16 €	+190 302.14 €
Résultat 2021	332 825.16€	190 302.14 €
+/- Résultat reporté 2020	-489 651.03 €	+75 324.21 €
- Reprise budget 4 Croix	-28 740.54 €	
=Résultat de clôture	-185 566.41 €	+ 265 626.35 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	442 054.00 €	
<i>Dépenses</i>	442 740.00 €	
= Résultat Final	- 186 252.41 €	+ 265 626.35 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021,**
- **Approuve les restes à réaliser en investissement :**
 - En dépenses : 442 740 €
 - En recettes : 442 054 €
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2021 :**

Un excédent de fonctionnement de : + 265 626.35 €
 Un déficit d'investissement de : - 186 252.41 €
 Soit un excédent total de : + 79 373.94 €

- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 Affecte au BP 2022, une partie de l'excédent pour couvrir le déficit d'investissement,
 Soit la somme de 186 252.41 €
 Affecte le solde de l'excédent en section de fonctionnement du BP 2022 (recettes
 chapitre 02) : Soit la somme de 79 373.94 €

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	222 244.53 €	144 475.41 €
- Dépenses 2021	245 053.50 €	86 163.70 €
=Résultat 2021	- 22 808.97 €	+ 58 311.71 €
Résultat 2021	-22 808.97 €	58 311.71 €
+Résultat reporté 2020	- 82 542.21 €	+ 17 810.09 €
=Résultat de clôture	- 105 351.18 €	+ 76 121.80 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Dépenses :</i>	56 556.00 €	
<i>Recettes :</i>	27 193.00 €	
= Résultat Final	- 134 714.18 €	+ 76 121.80 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :
- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021,**
- **Approuve les restes à réaliser d'investissement :**
 En dépenses : 56 556.00 €
 En recettes : 27 193.00 €
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2021 :**
 Un déficit d'investissement de : - 134 714.18 €
 Un excédent de fonctionnement de : + 76 121.80 €
 Soit un déficit final de : - 58 592.38 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), au BP 2022
 Soit : 134 714.18 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068), au
 BP 2022, Soit : 76 121.80 €

Pas de report en fonctionnement au BP 2022.

Nota : le déficit s'explique par le fait qu'il était prévu un emprunt pour financer les travaux d'assainissement. Or, celui-ci n'a pas été contracté en 2021 mais le sera en 2022, afin d'avoir une vision plus juste du montant à emprunter

➤ **Photovoltaïques :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	21 328.33 €	29 824.45 €
- Dépenses 2021	21 328.33 €	29 669.39 €
=Résultat 2021	/	155.06 €
Résultat 2021	/	155.06 €
+Résultat reporté 2020	-1 248.33 €	13 485.81 €
=Résultat de clôture	-1 248.33 €	13 640.87 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	-1 248.33 €	13 640.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

➤ **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021**

➤ **Approuve les restes à réaliser : Néant**

➤ **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2021 :**

Un excédent de fonctionnement de : + 13 640.87 €

Un déficit d'investissement de : - 1 248.33 €

Soit un résultat final de : + 12 392.54 €

➤ **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**

Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), au BP 2022

Soit : - 1 248.33 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), au BP 2022,

Soit : 1 248.33 €

Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2022

Soit : 12 392.54 €

➤ **Espace Violay 1004 :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	47 070.42 €	154 816.78 €
- Dépenses 2021	125 487.60 €	28 133.84 €
=Résultat 2021	-78 417.18 €	126 682.94 €
Résultat 2021	-78 417.18 €	126 682.94 €
+Résultat reporté 2020	-47 070.42 €	630.30 €
=Résultat de clôture	-125 487.60 €	127 313.24 €
+ Restes à réaliser :	/	/
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	-125 487.60 €	127 313.24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2021 :**
 - Un déficit d'investissement de : - 125 487.60 €
 - Un excédent de fonctionnement de : + 127 313.24 €
 - Soit un résultat final : + 1 825.64 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - Déficit d'investissement reporté en section d'investissement (déficit chapitre 002), au BP 2022 Soit : 125 487.60 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), au BP 2022, Soit : 125 487.60 €

 - Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2022, Soit : 1 825.64 €.

➤ **Lotissement « Les Violettes II » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2021	300 000.00 €	91 621.69 €
- Dépenses 2021	91 165.79 €	91 621.69 €
=Résultat 2021	208 834.21 €	0.00 €
Résultat 2021	208 834.21 €	0.00 €
+Résultat reporté 2020	/	
=Résultat de clôture	208 834.21 €	0.00 €
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	208 834.21 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2021 :**
 - Excédent de l'opération en investissement : 208 834.21 € à reporter au BP 2022.**

3 Travaux Assainissement : *Approbation de l'avenant au marché de travaux compte tenu du remplacement des travaux prévus route de Boussuivre par des travaux sur la rue du Chêne*

Mme le Maire a reçu l'étude diagnostic du réseau d'assainissement. Des priorités de travaux ont été fixées. Notamment en ce qui concerne la déconnexion des eaux de source. Les travaux prévus route de Boussuivre n'interviennent qu'en priorité 5, alors que la rue principale du rond-point au centre bourg apparaît en priorité 2. Les travaux réalisés route du Pin Bouchain et ceux prévus rue St Roch pour terminer le centre bourg,

étant quant à eux, mentionnés en priorité 1. De ce fait, Mme le Maire a demandé à l'agence de l'eau Loire Bretagne son accord pour remplacer les travaux prévus route de Boussuivre, par la partie haute de la rue principale (de la pharmacie à la maison médicale).

Du fait de l'intérêt concernant notamment la déconnexion des eaux de source et des eaux pluviales qui devront être dirigées vers le bas du village, l'agence de l'eau a donné son accord. Le coût en sera diminué puisque le linéaire est moins important.

Le réseau d'eaux pluviales et celui des eaux de sources descendront le village, alimenteront le parc animalier en eau de source ainsi que le ruisseau de Fontbonne et donc l'étang, par les eaux pluviales.

Afin de réaliser cette déconnexion et donc, l'allègement des charges de la station d'épuration, la partie basse de la rue principale (du rond-point au carrefour avec la rue C. Linder), devra intervenir à la suite.

Il conviendra de faire une étude pour que les camions puissent continuer de circuler durant les travaux, et pour réfléchir sur l'aménagement de la voirie, la mise en place de plateaux, également sur la mise en conformité d'accessibilité des trottoirs afin qu'ils soient suffisamment larges tout en permettant de ralentir et réguler la circulation.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant avec SOGEA pour transférer les travaux « route de Boussuivre » sur le programme de travaux « route du Chêne ».

4 Travaux Loire-Habitat : Avancement et réalisation d'un emprunt

La construction arrive au 1^{er} étage. Mme le Maire rappelle le montant des subventions obtenues qui est de 430.000 €. Sachant que la commune doit impérativement financer 20% du montant des travaux, il est donc nécessaire de réaliser un emprunt pour financer la différence. Mme le Maire propose un emprunt de 100.000 euros sur 10 ans, au taux de 1,2 %. Cet emprunt sera entièrement couvert par la location future du multi-service.

Le Conseil Municipal décide de réaliser un emprunt de 100 000 €. (2 abstentions : M. LAURENT Michel et Mme BLANCHARD Valérienne).

5 Approbation du droit de préemption sur les commerces suite aux avis favorables de la Chambre de Commerce et de la Chambre des métiers.

La chambre de commerce et la chambre des métiers ont donné leur accord pour le droit de préemption concernant les fonds de commerces situés le long de la RD1 (de l'église au rond-point).

Le Conseil Municipal décide d'entériner le projet de délibération en date du 09 novembre 2021 ;

6 Approbation de la mise à jour de l'adressage concernant les nouvelles constructions : Madame Colette COLLON présente à l'assemblée la complétude du tableau d'adressage.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau d'adressage.

7 Motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs.

Le dernier conseil communautaire a adopté une motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs, elle est proposée au conseil municipal. Cette motion sollicite entre autres :

- Une aide urgente de plus de 50 millions d'euros pour mises aux normes et travaux nécessaires à la modernisation et à la pérennisation des services ;

- Une enveloppe d'aide de dix millions par an sur 3 ans pour combler le déficit structurel, Il y a urgence à obtenir des subventions conséquentes pour restructurer l'ensemble, Feurs et Montbrison, comme TARARE et VILLEFRANCHE.

Le Conseil Municipal approuve la motion. (3 contre – LAURENT Michel, BLANCHARD Valérienne, LAURENT Maël).

8 Informations diverses :

- **SIEL** : Nouveaux tarifs électricité dans le cadre de nos contrats :
 - Eclairage public : + 22.39 %
 - Tarif bleu (3 à 36 kva) :+ 14.07 %
 - Tarif jaune (37 à 250 kva) – Salle J. Garel et Espace Violay 1004 : 12.19 %

- **Plantation de haies** le jeudi 03 mars avec les enfants et les résidents de l'EHPAD. La plantation de haies est prévue en -dessous du terrain de foot, afin de délimiter l'aire de bivouac en prévision. Les plants sont financés par la Fédération des Chasseurs.

- Point sur les travaux de **démolition du hangar à sel du Département**. La démolition a commencé : le désamiantage a été réalisé la semaine passée, ainsi que le démontage de la charpente. La Sté Balmont devrait intervenir dans les prochains jours pour détruire le mur, de façon à sécuriser le site.

- **FOREZ EST : SCOT**

Les grandes lignes du SCOT préconisent d'éviter la consommation de foncier en adoptant la zéro artificialisation des sols à horizon 2050, et de reconstruire sur l'existant ou les friches.

Le SCOT donne des directives pour les PLUI et les PLU. De fait, les PLUI et les PLU devront se mettre en conformité avec le SCOT.

Le PLH dépend également du SCOT. Il donne un pourcentage de terre à urbaniser qui correspond aussi à un nombre de permis de construire à accorder sur 6 ans, soit un nombre très limité pour nos communes rurales, l'objectif étant de repeupler les villes en réhabilitant leur centre. Le SCOT sera entériné en 2024. Aujourd'hui, la commune ne possède plus de terrains constructibles, les particuliers qui veulent construire sur leur terrain, devront le faire rapidement, sous peine de voir déclasser leur terrain constructible en terrain agricole.

- **Questions diverses**

Mme le Maire évoque la demande de l'Etat pour l'accueil éventuel de réfugiés Ukrainiens.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021 :

29 mars - 3 mai - 14 juin - 19 juillet.

Dates des élections sur 2022 :

Elections présidentielles :

- 10 et 24 avril 2022

Elections législatives

- 12 et 19 juin 2022

La secrétaire,
COLLON Colette



Fait en Mairie, le 1^{er} mars 2022,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY
Séance du 01 MARS 2022**

Réf. 2022.02.10

L'an deux mil vingt-deux et le premier mars à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 24 février 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique	PERRIER Guy
PALAIS Jean-Claude	DENIS Chantal
ESCOFET Danièle	LANGE Audrey
POIRON Jean-Pierre	GIROUD Marc
COLLON Colette	LAURENT Michel
BISSAY David	BLANCHARD Valérianne
SERRAILLE Joëlle	LAURENT Maël

Excusé : CHAVEROT Gilbert (pouvoir à PALAIS Jean-Claude)

Secrétaire de séance : COLLON Colette

OBJET : Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Le Centre Hospitalier du Forez (CHF) est, au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier d'importance, il est indispensable que nous puissions travailler avec une vision sur le long terme, avec des investissements pluriannuels programmés pour l'établissement et avec un projet médical solide.

Le Ségur de la santé ne répond pas aujourd'hui aux besoins de notre établissement, tant en termes de montant que de calendrier.

De plus, le CH du Forez doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatoire ne représentent pas des réponses suffisantes et satisfaisantes du parcours de soins des patients, inscrit dans le réseau Ville-Hôpital.

Enfin, nous faisons également face à un manque de médecins. Nous connaissons une démographie médicale particulièrement problématique. Cette évolution est inquiétante et pose clairement la question de l'attractivité du CH du Forez.

C'est pourquoi, LE CONSEIL MUNICIPAL demande que soient pris en compte les points suivants :

- La reconnaissance par l'ARS des spécificités de notre territoire du Forez et de ses besoins.
- La mise en place rapide des financements pour effectuer les investissements nécessaires sur les deux sites du CH du Forez, pour réaliser les mises à niveaux des bâtiments et des outils.

Pour cela nous demandons de sanctuariser une aide urgente de plus de 50 millions d'euros afin d'une part, de répondre immédiatement aux demandes de mises aux normes nécessaires et d'autre part, aux travaux nécessaires à la modernisation et la pérennisation des services indispensables à notre territoire.

- Une enveloppe de 10 millions d'euros par an pendant trois ans, pour aider à combler le déficit structurel du CH du Forez. Car le Ségur de la santé, arrêtons de se mentir et de faire croire aux personnels de santé qu'il va tout solutionner, n'apporte que 9 millions d'euros.

Dans le détail, cette enveloppe se décompose comme suit : 3 millions d'euros pour apurer la dette avec un versement de 300.000 € par an sur 10 ans (alors que le déficit structurel du CH du Forez est d'environ 10 millions d'euros par an) et une enveloppe de 6 millions d'euros sur un investissement non encore défini.

- Elaborer un projet médical cohérent et complémentaire pour les deux sites.
- Le maintien des urgences et du SMUR sur les deux sites 7js/7, 24h/24, accessible à tous les usagers à moins de trente minutes et assurer les besoins en lits d'aval
- Une collaboration sincère entre le CHU de Saint-Etienne et le CH du Forez pour développer des activités spécialisées sur les deux sites de notre établissement.
- Donner des moyens financiers et des signes de reconnaissance forts pour valoriser et renforcer l'attractivité des activités hospitalières, du secteur social et médico-social.
- Après l'obtention du diplôme d'études spécialisées et du doctorat d'Etat de docteur en médecine, il est urgent de réfléchir à une régulation en lien avec le statut et le mode d'exercice de la médecine choisis par les jeunes médecins. Ainsi, comme c'est le cas dans certaines professions où les jeunes diplômés doivent une dizaine d'année d'exercice de leur métier à l'Etat.
- Les écarts de rémunération entre privé et public sont trop importants dans ce contexte de démographie médicale. Il faut réduire cet écart pour redonner de l'attractivité à un établissement comme le CH du Forez.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

VIOLAY, le 04 mars 2022,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

